

Réunion du 26 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 80
Nombre de votants : 88

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Karine VIZOSO (suppléante de M. Mathias DUCAMIN), Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Mathieu BESINAU (suppléant de M. Nicolas LAPUYADE), Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Monique LARRADET, Laurent COUBLUCQ (pouvoir à M. Jérôme LAY), Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Madeleine PICHAREAU (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jean-Jacques SENSEBÉ (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Nicolas LAPUYADE, Jérôme LAY, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 14 : SCHEMA CYCLABLE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES LACQ-ORTHEZ : ADOPTION DU SCHEMA

Rapporteur : M. Michel OLIVÉ

Le contexte

La communauté de communes de Lacq-Orthez a délibéré son plan de mobilité simplifié en date du 22 mars 2021.

Le plan de mobilité permet de « prendre en compte les spécificités des territoires à faible densité démographique et d'y améliorer la mise en œuvre du droit au transport, notamment en veillant à la complémentarité entre les transports collectifs, les usages partagés des véhicules terrestres à moteur et les modes de déplacements terrestres non motorisés ».

Le plan de mobilité entend répondre à des enjeux du Développement Durable :

- Sociaux : accessibilité aux territoires et aux services, lutte contre l'exclusion ;
- Économiques : accessibilité à l'emploi, vulnérabilités énergétiques ;
- Environnementaux : réduction des émissions des gaz à effets de serre et des particules fines.

La communauté de communes de Lacq-Orthez, dans le cadre du plan de mobilité simplifié, a souhaité porter une attention à la promotion des modes doux pour répondre aux déplacements de courte distance et pour favoriser les connexions modales vers l'intermodalité. Depuis 2020, l'intérêt pour la pratique du vélo s'est confirmé et est devenu une solution opportune en ville ou dans les bourgs centres pour les déplacements du quotidien.

Ainsi, la communauté de communes de Lacq-Orthez s'est saisie de l'opportunité de l'appel à manifestation d'intérêt du Département 64 pour élaborer un schéma vélo intercommunal.

Les objectifs notamment visés sont :

- Organiser une mobilité durable et répondre aux enjeux environnementaux et créer les conditions des continuités cyclables ;
- Favoriser les déplacements à destination des établissements scolaires, des gares et pôles de services ;
- Promouvoir et accompagner l'usage du vélo adapté aux petites distances ;
- Contribuer au capital santé des populations.

Le déroulé de l'étude

Cette étude, initiée en novembre 2021, s'est déroulée en 3 phases :

La phase 1 de diagnostic (novembre 2021 à janvier 2022) a consisté à recenser les aménagements existants, à étudier la cyclabilité des voiries et analyser les pratiques afin d'identifier les potentiels de développement du vélo sur le territoire.

La phase 2 de scénarios (février à avril 2022) a permis de décliner les itinéraires préférentiels structurants visant à répondre de manière efficace et sécuritaire aux déplacements quotidiens autour de 2 secteurs à potentiel cyclable.

Enfin, la dernière phase (mai à juin 2022) a défini le réseau cyclable définitif avec la programmation des itinéraires (chiffrage financier, priorisation, phasage) et le plan d'actions d'accompagnement.

L'étude s'est terminée par la validation en comité de pilotage du 5 juillet 2022 de l'ensemble de ces éléments.

Le schéma

Ce premier schéma concentre les itinéraires autour des 2 principales centralités du territoire, à savoir le secteur ouest, autour d'Orthez, et le secteur est autour de Monein-Mourenx-Artix-Bassin de Lacq.

La longueur des itinéraires du schéma projeté est de 86 kilomètres dont 22 en site propre. Le potentiel de population desservie située à 300 mètres ou moins d'un itinéraire représente 20 000 personnes, soit plus 1/3 des habitants du territoire. Le schéma dessert l'ensemble des gares, les collèges et lycées du territoire.

Le montant total de ce premier schéma projeté s'élèverait à 5 942 000 €, dont 33 % des investissements incomberaient à la CCLO, le reste essentiellement au Département.

La programmation pluriannuelle prévisionnelle proposée à la CCLO et au Département traduit la priorisation des itinéraires projetés et est répartie sur 9 ans, soit 3,3 M€ à court terme pour 2023-2025, 1,1 M€ à moyen terme pour 2024-2026, 1,5 M€ à long terme pour 2027-2029.

Il est entendu que la mise en œuvre du projet devra s'inscrire systématiquement dans des opérations d'aménagements portées par la CCLO au titre de ses compétences sous conditions de faisabilité technique et d'acceptabilité financière et également dans les appels à projets proposés par les institutions locales, régionales ou nationales, afin de rechercher une rationalisation des coûts.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le schéma cyclable intercommunal et son plan d'actions annexés à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer le schéma et à mener toutes les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre opérationnelle et dans la recherche de financements.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Patrice LAURENT

